

## Comment adhérer ?

▶ En remplissant ce **bulletin d'adhésion** et en le renvoyant accompagné de votre **réglement d'un montant de 65 €**, à l'adresse indiquée ci-après :



**Syndicat Indépendant des  
Commerçants non Sédentaires  
de Charente-Maritime**

La Corderie Royale - BP 20129  
17306 ROCHEFORT Cedex

▶ Nom .....

▶ Prénom .....

▶ Adresse .....

▶ Ville .....

▶ Code postal

▶ Téléphone

▶ Portable

▶ Email .....

▶ Produits vendus .....

▶ Sur quel(le)s foires/marchés êtes-vous présent ? .....

▶ Vous recevrez en retour votre carte d'adhérent.  
Votre adhésion sera valable 1 an.

*C'est l'union des Commerçants des marchés  
qui fera la force pour construire un avenir solide  
et assurer le maintien de notre profession.*

Plus d'infos sur [www.cns17.org](http://www.cns17.org)

Conception : Agence / © Photos : Thinkstock / Fotolia



Entre nous

Être proche de vous  
à chaque instant,  
c'est juste essentiel

7 points d'accueil Macif à votre service  
en Charente-Maritime

LA ROCHELLE - 2 rue Bastion St Nicolas  
ROCHEFORT - 96 rue de la République  
SAINTES - 104 avenue Gambetta  
SURGÈRES - Espace Jean-Philippe Rameau  
ROYAN - 22 bd De Lattre de Tassigny  
ST JEAN D'ANGELY - 22 rue porte de Niort  
JONZAC - 16 rue des Carmes

**NOUVEAU**

▶ N°Cristal 09 69 39 49 49  
APPEL NON SURTAXE

[www.macif.fr](http://www.macif.fr)



MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège Social : 2 - 4, rue Pied-de-Fond - 79000 Niort.

COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES



**CONSEIL, AIDE, ASSISTANCE :**

Des professionnels  
au service de votre profession





▶ Le **Syndicat Indépendant des Commerçants non Sédentaires de Charente-Maritime** est le principal interlocuteur représentatif du commerce non sédentaire, apolitique et réunissant toutes les tendances avec pour seul objectif, **la défense de la profession**. Nous sommes présents dans toutes les instances départementales (CCI, commission du commerce non sédentaire, commissions paritaires de marchés...)

## Quel est notre rôle ?

- **assurer à nos adhérents une représentation constante, crédible et reconnue** auprès des pouvoirs publics et des administrations (Préfecture, Mairies, DDCCRF, Services Vétérinaires, URSSAF, Caisse Maladie/Vieillesse, Commission des impôts...)
- **défendre notre profession** mais aussi prendre en compte **les cas individuels**.
- **apporter aide et conseil** pour l'évolution de nos adhérents.
- **garantir une assurance responsabilité civile professionnelle** de vos étals sur les marchés.

## Ne restez pas seul, contactez-nous

dans les Chambres de Commerce et d'Industrie

▶ **Céline DESRENTES**  
05 46 84 70 96  
c.desrentes@rochefort.cci.fr

▶ **Odile LAFON**  
05 46 00 53 82  
o.lafon@larochelle.cci.fr

CCI Rochefort et Saintonge  
La Corderie Royale - BP 20129 - 17306 ROCHEFORT Cedex  
Fax : 05 46 99 13 28

## La responsabilité civile professionnelle

**L'assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire pour tout commerçant.**

▶ Le titulaire est assuré pour les dommages qu'il peut encourir à l'égard des tiers dans l'exercice de son activité sur les foires et marchés dans la limite et conditions du contrat souscrit par le Syndicat Indépendant des Commerçants non Sédentaires de Charente-Maritime.

**Le montant de la franchise à la charge de l'adhérent est de 64 €.**

## Que faire en cas de sinistre ?

▶ Contactez **Céline Desrentes au 05 46 84 70 96** votre interlocutrice au Syndicat Indépendant des Commerçants non Sédentaires de Charente-Maritime.

▶ **Retrouvez la liste des foires et marchés de Charente-Maritime sur le site**

**www.cns17.org**

**ou dans notre guide**

(disponible gratuitement dans les Offices de Tourisme de Charente-Maritime)



## Vous êtes commerçant non sédentaire ? Rejoignez-nous !

▶ En tant que commerçant non sédentaire, débutant ou non, vous avez pu constater que **notre profession n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur**. Un commerçant l'est encore moins à titre individuel. Ce n'est que structurée et organisée que notre profession est prise en considération par les pouvoirs publics. Notre représentativité est proportionnelle au nombre d'adhérents ; donc **notre force, c'est l'union**.

Vous direz que c'est l'évidence même, mais encore faut-il mettre cette idée en application. Vous pouvez le faire en adhérant au **Syndicat Indépendant des Commerçants non Sédentaires de Charente-Maritime. Il est à votre service.**

▶ Vos représentants au sein du syndicat sont tous, comme vous, des commerçants non sédentaires. Ils connaissent vos problèmes. Ils travaillent bénévolement à la défense de la profession. Pour une cotisation modique (que vous inscrivez dans vos frais généraux), **protégez votre avenir et celui de la famille.**

## Montant de l'adhésion

**65 €/an**

Dont 20 € sont reversés à l'Association de Promotion et de Développement des Marchés de Charente-Maritime, afin notamment de réaliser des supports de communication (site internet, guides, affiches...) pour favoriser la fréquentation du public sur les foires et marchés de Charente-Maritime.

